

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Académie Powerplay Academy Inc.	Numéro de permis 2014360	Date d'inspection Le 21 mars 2023	
Nom de l'établissement Garderie Power Play Daycare		Numéro de téléphone (506) 853-7529	
Adresse 257 rue des Erables Dieppe NB E1A 9B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mireille Comeau		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice n'a pas été en mesure d'observer la surface protectrice sous les équipements fixes dans le parc extérieur en raison de la neige. La Mentor en Assurance de la Qualité fera cette vérification pendant une inspection de surveillance.

original signé par
Mireille Comeau

Le 22 mars 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Émilie Henry-Falardeau

Le 22 mars 2023

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date